

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 16
Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 octobre, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2025

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL
Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M.
LARROQUE Joël, M. SAUVAGNAC Bernard, M. VALADON Thierry, M.
VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. EJNER
Pascal.

ABSENTS : Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme
MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. NARAIN Gino (Pouvoir à
M. SAUVAGNAC Bernard), M. TOURNIEROUX Vincent (Pouvoir à M. VALADON
Thierry), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), Mme
DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. EJNER Pascal), M. ZBORALA Bernard.

Secrétaire de séance : Mme WISSOCQ Mathilde

**5. Convention entre la commune de Boisseuil et l'association des PEP 87 concernant
l'utilisation des locaux de l'école élémentaire en dehors des temps scolaires.**

L'évolution du fonctionnement du dispositif d'autorégulation dans l'intérêt des bénéficiaires et de leurs
familles, engendre de nouvelles perspectives en termes d'accompagnement sur les temps de vacances
scolaires (droit au répit pour les aidants) au sein de l'école élémentaire et donc hors temps d'ouverture
du calendrier scolaire.

Ainsi et afin d'encadrer la présence de professionnels du médico-social du dispositif d'autorégulation
au sein de l'école en dehors des temps scolaires il est nécessaire de signer une convention avec
l'association des PEP 87.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention avec les PEP 87 ainsi que tout document
devant intervenir dans ce cadre.**

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT



